

NOTICE DE MONTAGE CARPORT DESIGN

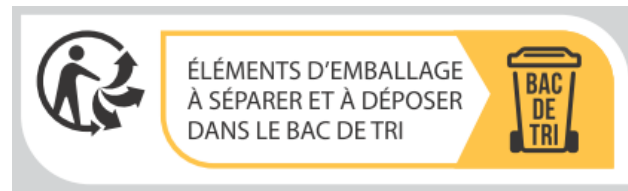


MON CHALET
DE JARDIN



Ceci est une notice de montage générale pour
notre **CARPORT 3X5 DESIGN**

Vous y trouverez toutes les explications
(montage et assemblage selon la configuration
de votre chalet).



Informations importantes à lire avant de commencer le montage de votre chalet

Stockez votre colis dans un endroit sec et aéré à l'abri du soleil et des intempéries. L'emballage et les pièces doivent reposer à plat sur le sol pour éviter toute déformation. Si le chalet est stocké à l'extérieur, laissez la bâche d'emballage. Nous préconisons de ne pas attendre plus de deux semaines pour le montage après la réception du chalet.

Le bois est une matière vivante qui continue à évoluer même après avoir été coupée. Si vous remarquez une fissure, pas de panique ! En effet, le bois en séchant travaille de façon irrégulière et cela se manifeste parfois par quelques fissures. Celles-ci n'altèrent en aucun cas la résistance ni la durabilité du produit. Pour le protéger davantage de l'humidité extérieure, des insectes ou des champignons, il est fortement recommandé d'utiliser un saturateur ou une lasure.

Suivez attentivement les instructions, étape par étape. Finissez complètement chaque étape avant de commencer la suivante.

Il peut y avoir un risque d'écharde sur les pièces en bois. Manipulez le bois avec soin. Portez des gants de travail, des lunettes et des manches longues pour éviter les blessures lors du montage.

Eloignez les enfants et les animaux domestiques du périmètre d'installation pour éviter les distractions et les accidents. Les sacs en plastique et les petites pièces doivent être tenus hors de portée des enfants.

Si vous devez utiliser un escabeau, soyez prudent, vous risquer de tomber ou de perdre l'équilibre. Assurez-vous qu'il est complètement ouvert et monté sur une surface parfaitement plane. Ne l'appuyez pas contre le chalet tant qu'il n'est pas complètement assemblé.

Restez vigilant et concentré tout au long du processus d'assemblage.

Ne montez pas votre chalet par temps humide ou venteux.

Assurez-vous d'avoir tout le matériel nécessaire pour construire votre chalet.

Avant de commencer le montage, trie les pièces par côté (droit et gauche) et par façade (avant et arrière).

Pour cela aidez-vous du plan (configuration de votre chalet appelé "Mon projet Monchaletdejardin.fr").

Pour le vissage des vis à bois, le pré-perçage est impératif.

OUTILLAGE NECESSAIRE (non fourni)



1'embouts Torx et cruciforme.



Marteau.png



Mètre.png



Pistolet silicone.png



Scie égoïne.png



Visseuse + Embout 8.png



Visseuse + Embout 13.png



Crayon.png



Visseuse + Foret béton Ø10.png



Escabeau.png



Visseuse + Foret bois Ø5.png



Équerre règle.png



Visseuse + Torx 20.png

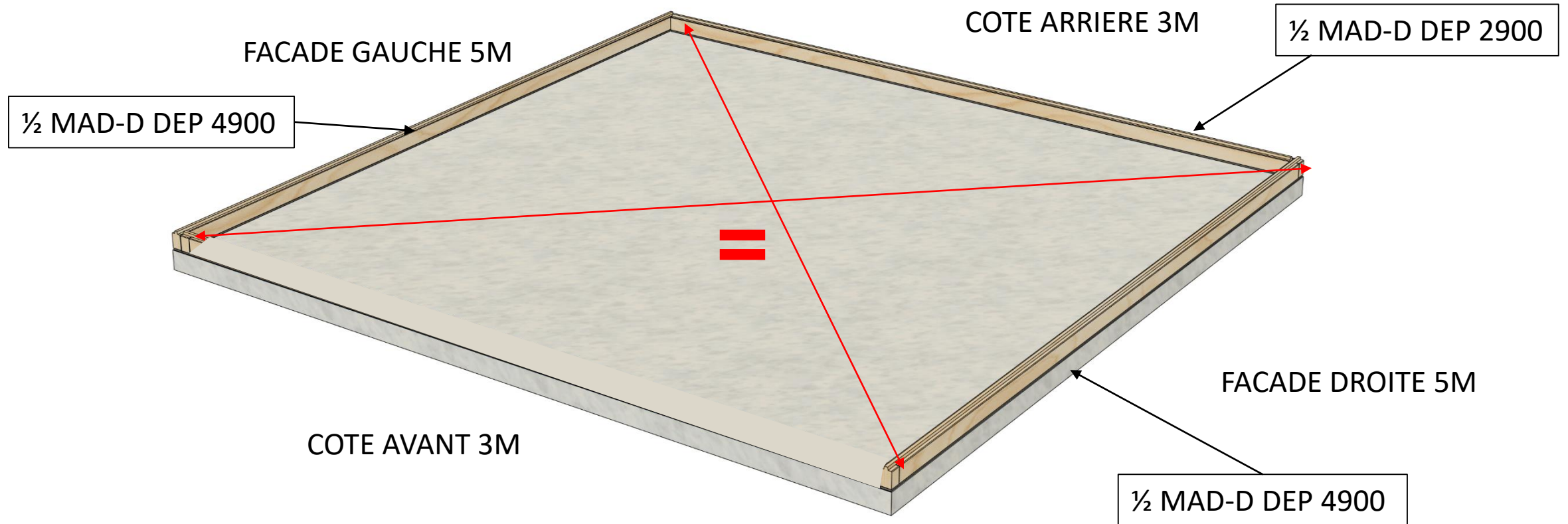


Visseuse seule.png

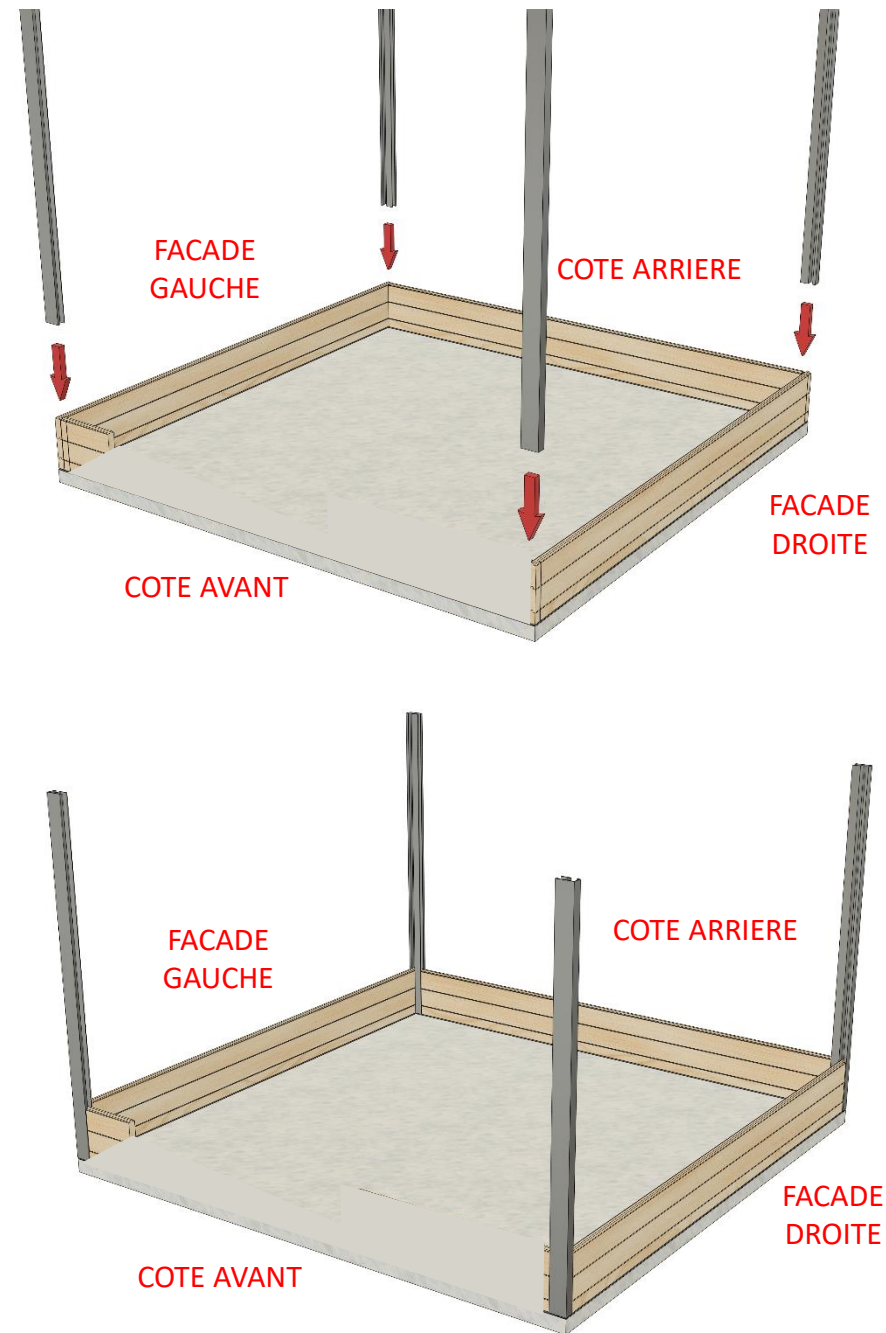
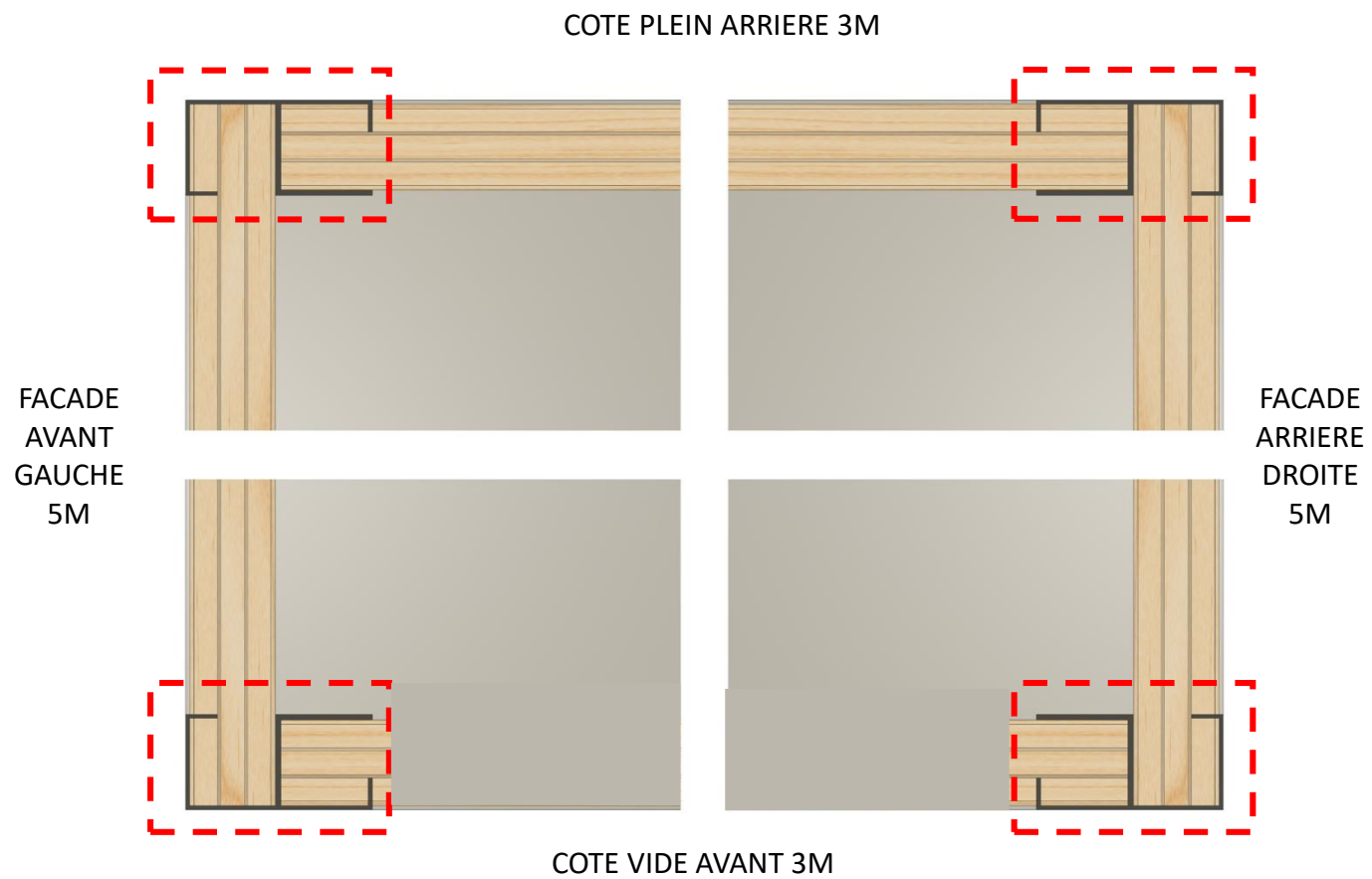


Cordeau.png

Vérifiez l'équerrage

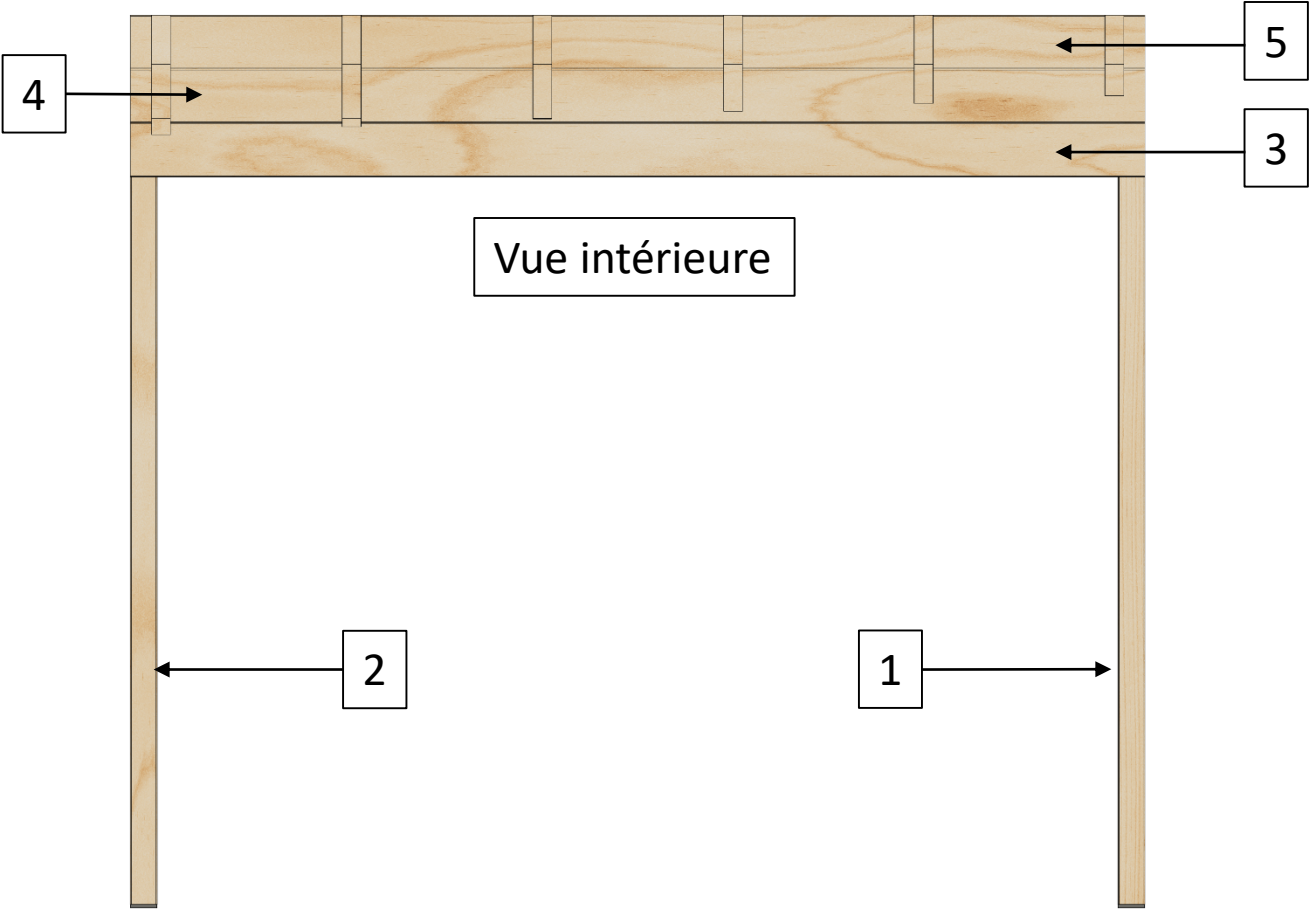


Positionnez correctement les profils d'angle



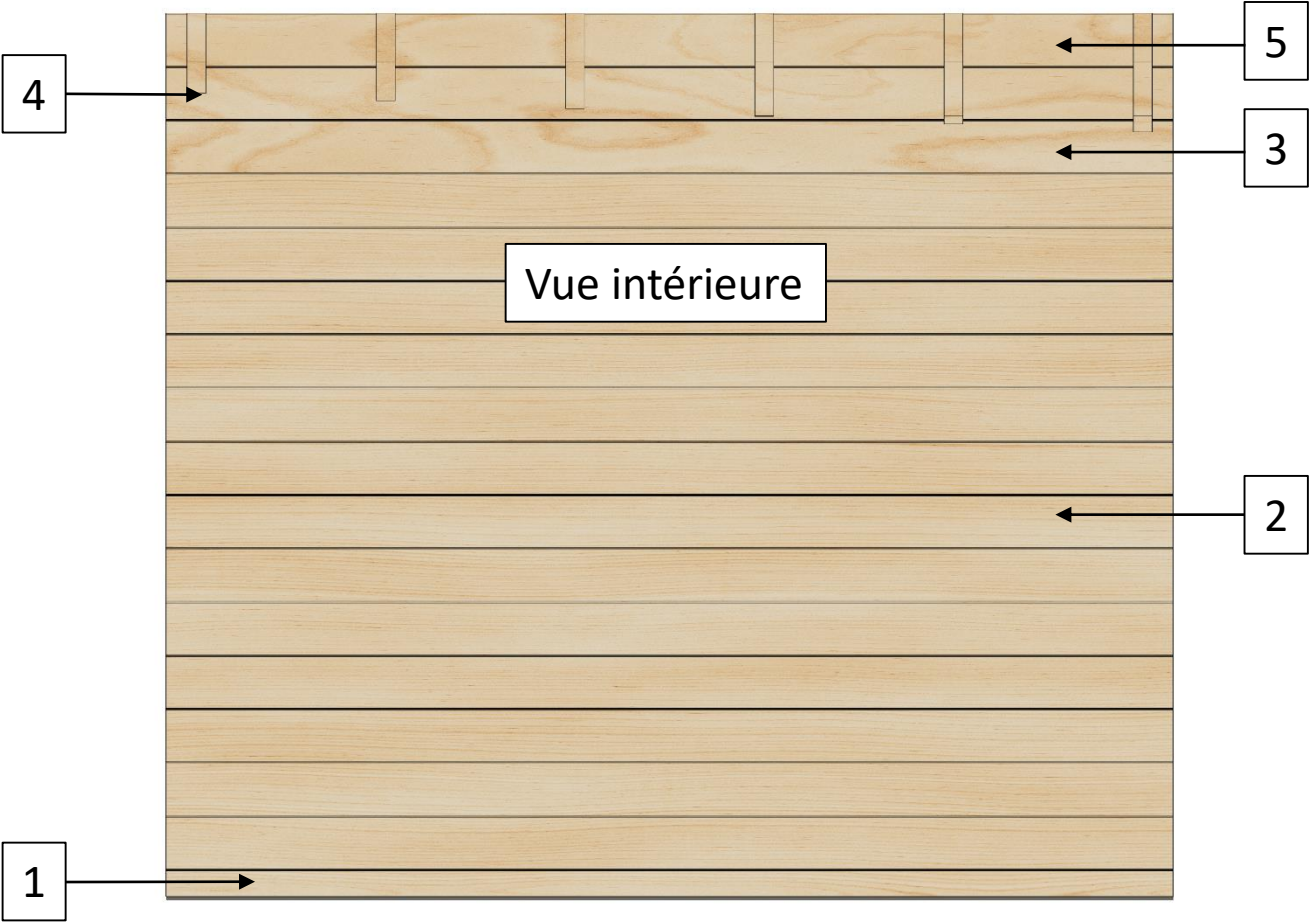
COTE DROIT 2900 VIDE AVANT

N°	Dénomination	Description	Dimensions			Quantité
			Épaisseur	Largeur	Longueur	
1	LAMB-D VER G PIG	Lambourde verticale gauche côté	54	77	2080	1
2	LAMB-D VER D PIG	Lambourde verticale droite côté	54	77	2080	1
3	MAD-D PIG1D	Madrier 1 de pignon droit	54	154	2900	1
4	MAD-D PIG2D	Madrier 2 de pignon droit	54	154	2900	1
5	MAD-D PIG3D	Madrier 3 de pignon droit	54	154	2900	1
					Total	5



COTE GAUCHE 2900 PLEIN ARRIERE

N°	Dénomination	Description	Dimensions			Quantité
			Épaisseur	Largeur	Longueur	
1	1/2 MAD-D DEP	Demi madrier de départ	54	77	2900	1
2	MAD-D	Madrier	54	154	2900	13
3	MAD-D PIG1G	Madrier 1 de pignon gauche	54	154	2900	1
4	MAD-D PIG2G	Madrier 2 de pignon gauche	54	154	2900	1
5	MAD-D PIG3G	Madrier 3 de pignon gauche	54	154	2900	1
					TOTAL	17



FACADE 4900 AVANT PLEINE GAUCHE

N°	Dénomination	Description	Dimensions			Quantité
			Épaisseur	Largeur	Longueur	
1	Profil	Profil alu	60	120	2580	2
2	1/2 MAD-D DEP	Demi madrier de départ	54	77	4900	1
3	MAD-D	Madrier	54	154	4900	14
4	1/2 MAD-D FIN	Demi madrier final	54	77	4900	1
					total	18



FACADE 4900 ARRIERE PLEINE DROITE

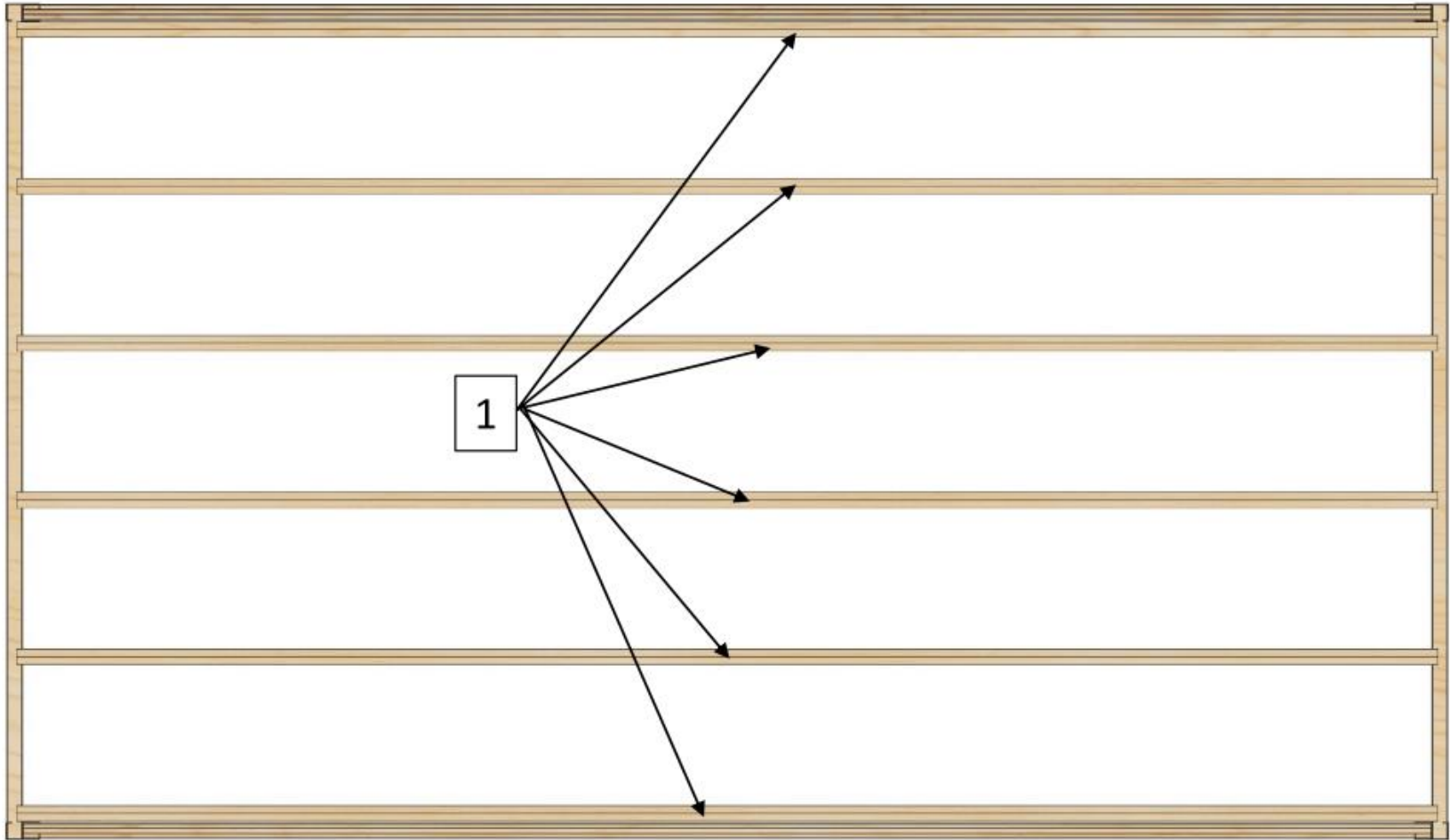
N°	Dénomination	Description	Dimensions			Quantité
			Épaisseur	Largeur	Longueur	
1	Profil	Profil alu	60	120	2580	2
2	1/2 MAD-D DEP	Demi madrier de départ	54	77	4900	1
3	MAD-D	Madrier	54	154	4900	16



TOITURE DESIGN 4900 X 2900

N°	Dénomination	Description	Dimensions			Quantité
			Épaisseur	Largeur	Longueur	
1	PA-D 4947	Panne	54	160	4947	6
2	LAM-ST60 2785	Lame sous-toiture 60mm	19	60	2785	1
3	LAM-ST 2880	Lame sous-toiture	19	114	2880	43
4	CONTRE-LATTE 2785	Contre-latte	8	60	2785	10
5	LAME 1000	Lame 19x120	19	120	1000	4
6	LAME 3900	Lame 19x120	19	120	3900	4
7	LITG-D 3785	Liteau support gouttière	43	65	3785	1
8	LITG-D 1000	Liteau support gouttière	43	65	1000	1
9	GOUT-D 4850	Gouttière	65	95	4850	1
10	1/2 TOLE 2940	Demi tôle de toit	0,75	515	2940	1
11	TOLE 2940	Tôle de toit	0,75	850	2940	5
12	BAND-AC-D AV 5020	Bandeau acier avant plis parallèles	0,75	120	5020	1
13	BAND-AC-D GAU 2905	Bandeau acier gauche plis divergeants	0,75	120	2905	1
14	BAND-AC-D DRT 2905	Bandeau acier droit plis divergeants	0,75	120	2905	1
15	BAND-AC-D AR 5020	Bandeau acier arrière plis parallèles	0,75	325	5020	1
16	CACHE GOUT-D GAU	Tôle cache gouttière gauche	0,75	150	205	1
17	CACHE GOUT-D DRT	Tôle cache gouttière droit	0,75	150	205	1
18	ECRAN-S-T 5500	Ecran sous toiture		1500	5500	3
					total	86

Etape 1

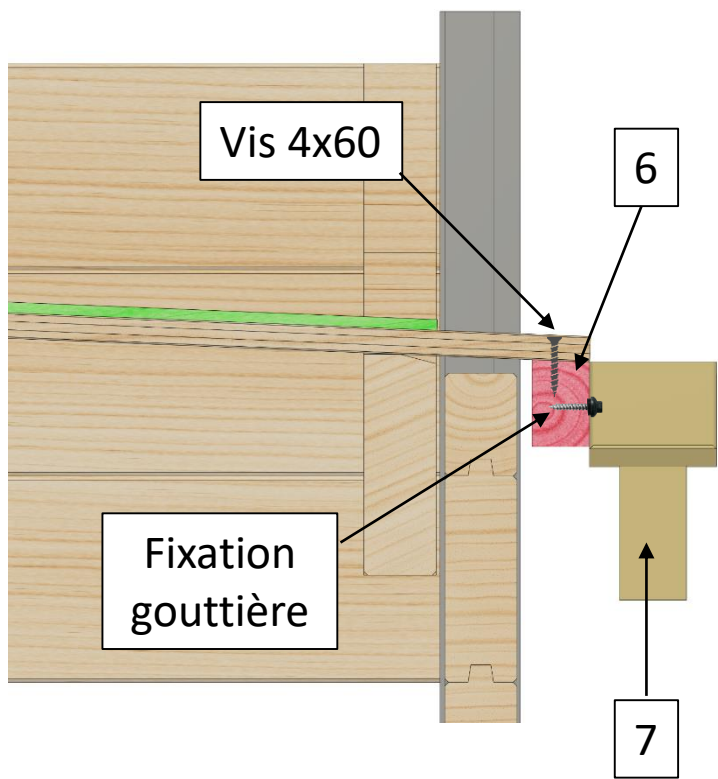


Etape 2

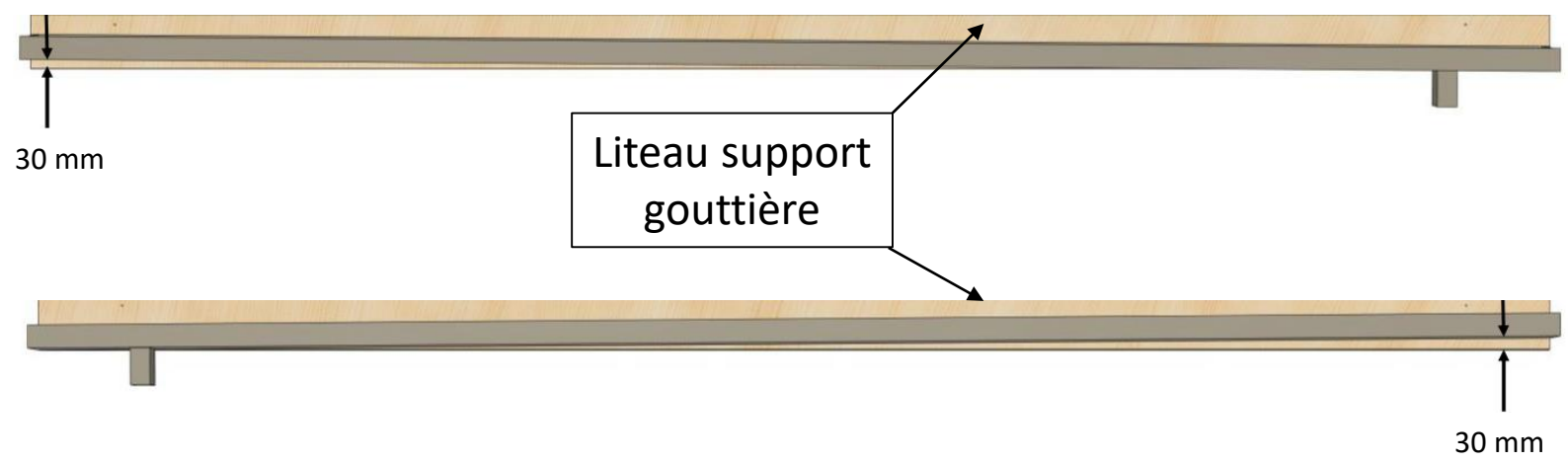
3

2

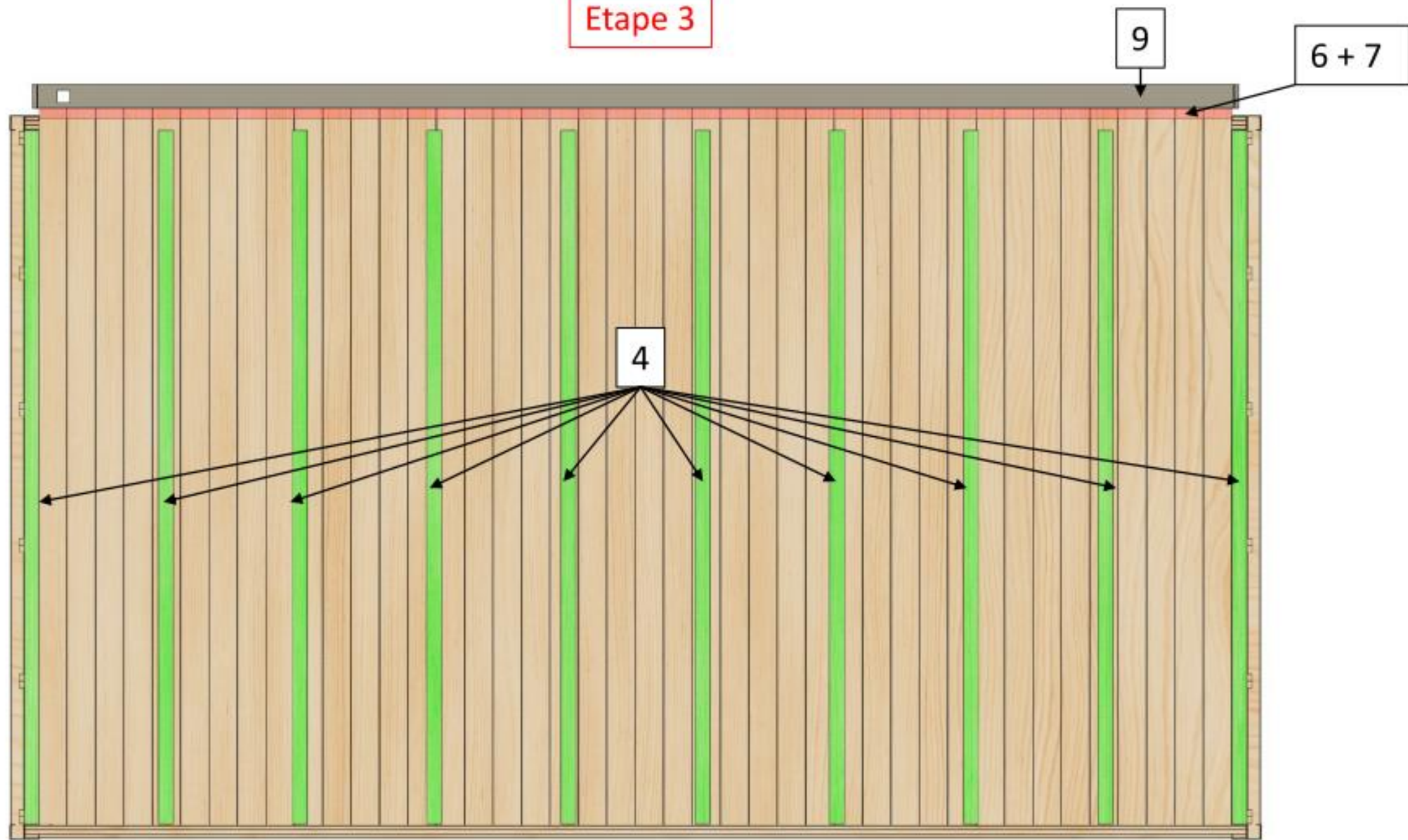




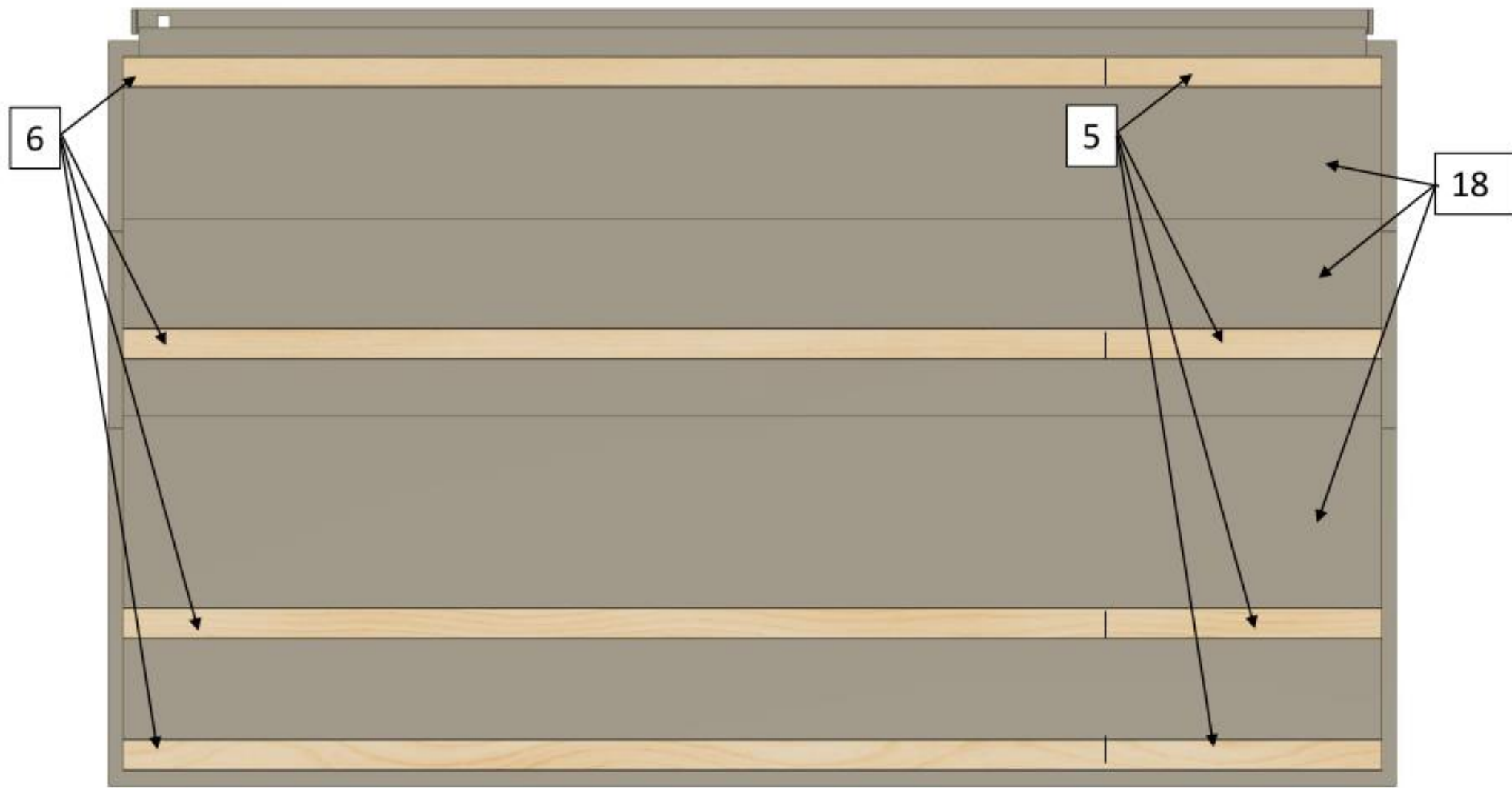
Descente de gouttière à droite ou à gauche au choix



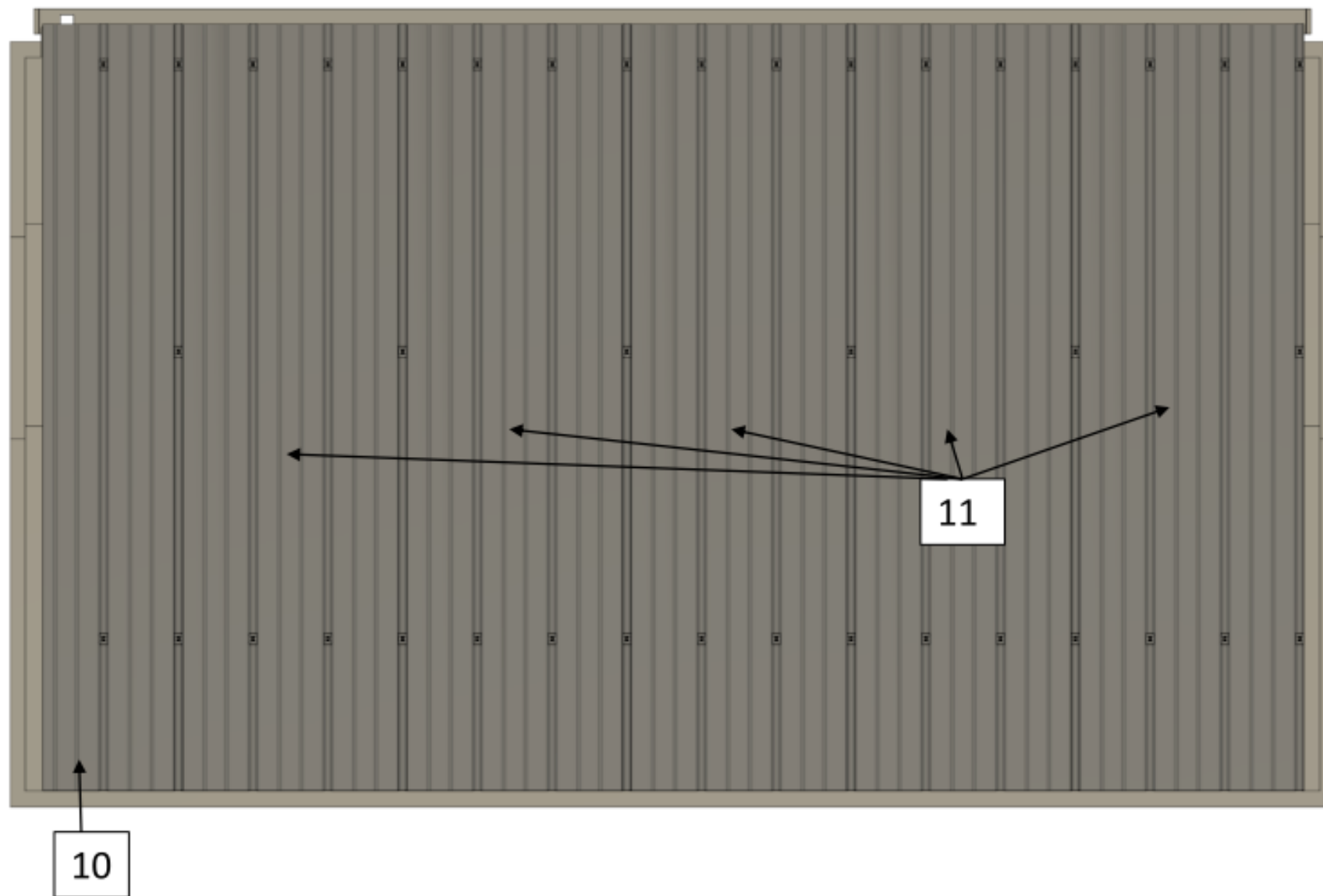
Etape 3



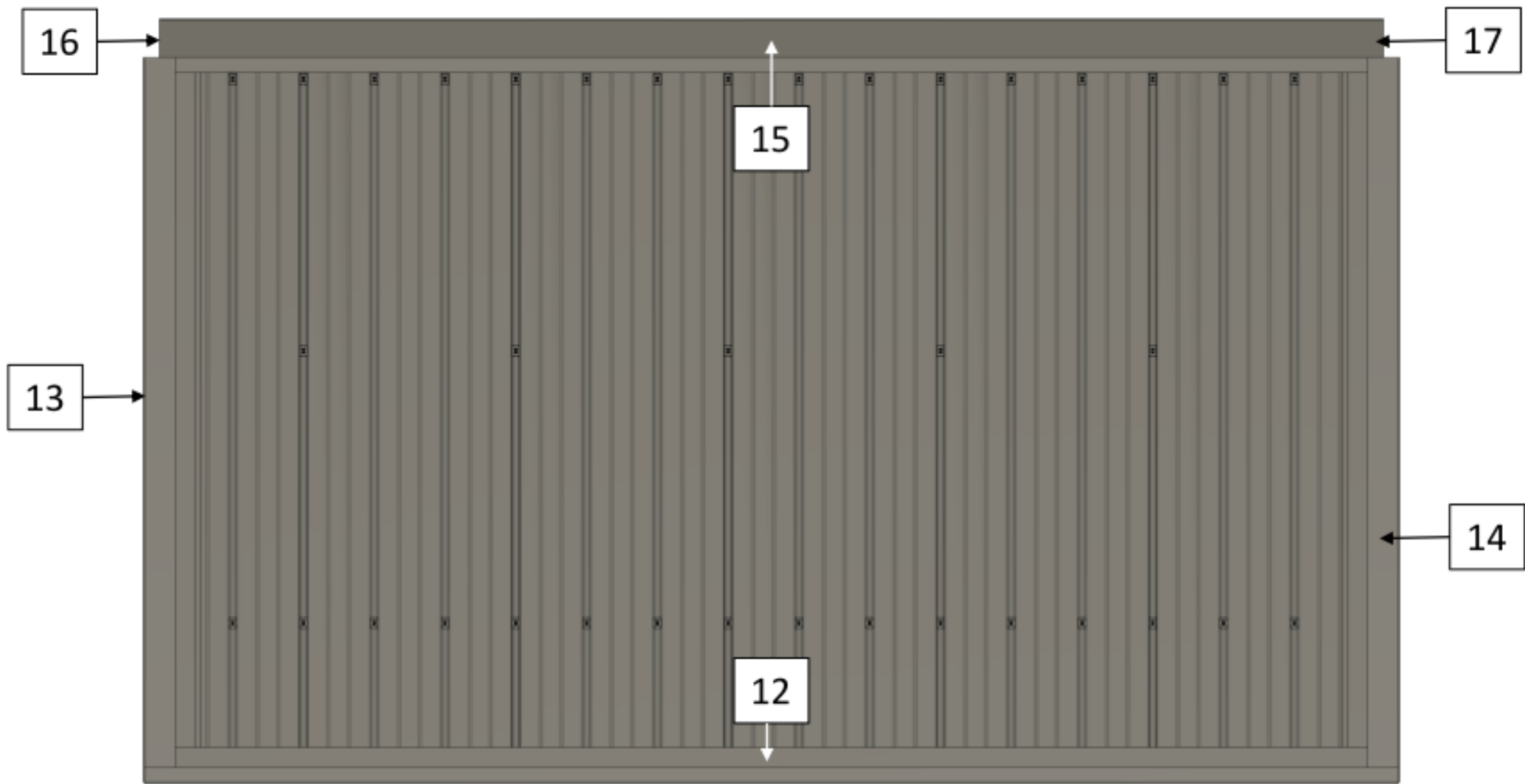
Etape 4



Etape 6



Etape 7



Besoin d'informations *complémentaires ?* CONTACTEZ-NOUS !

CONTACT@MONCHALETDEJARDIN.FR

+33 (0)4 74 76 35 04

123 Chemin de la part, LE BALMAY
01430 VIEU-D'IZENAVE
www.monchaletdejardin.fr



**MON CHALET
DE JARDIN**

GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE : Les Produits vendus par la Sté MONNET SEVE bénéficient de la garantie légale de conformité telle que définie aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation.

L'article L217-4 du Code de la consommation dispose :
« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques : 1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ; 2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat. Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19. Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. » L'article L.217-4 du Code de la consommation dispose : « Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants : 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ; 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur ou plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ; 3° Il est livré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ; 4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

Le Client dispose d'un délai de 2 ans (**deux ans**) à compter de la Livraison des Produits pour exercer la garantie légale de conformité s'il constate un défaut de conformité au sens de l'article L.217-5 du Code de la consommation. Sa demande doit être adressée soit par voie postale à l'adresse : MONNET SEVE SA, 123 Chemin de la part, Le BALMAY, 01430 – VIEU D'IZENAVE ou à l'adresse mail contact@monchaletdejardin.fr. Lorsque la garantie légale de conformité est mise en œuvre, conformément aux articles L. 217-9 et L. 217-10 du Code de la consommation, le Vendeur s'engage, dans un délai qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du Client : à réparer le Produit ou le remplacer par un produit identique en fonction des stocks disponibles, au choix du Client, à moins que ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné pour le Vendeur au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité, de l'importance du défaut de conformité ; et de la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le Client. ; ou à rembourser le prix du Produit si la réparation et le remplacement d'un Produit s'avéraient impossibles, ou si le remplacement ou la réparation selon le cas présentait un inconvénient majeur pour le Client, ou encore si le remplacement ou la réparation selon le cas ne peut être mise en œuvre dans un délai de trente jours à compter de la demande du Client.

14.VICES CACHES : Les Produits vendus bénéficient également de la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suivants du Code civil.

L'article 1641 du Code Civil dispose :
« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Le Client dispose d'un délai de 2 ans (**deux ans**) à compter de la découverte du vice du Produit pour exercer la garantie légale des vices cachés s'il constate un vice caché au sens de l'article 1641 du Code civil. Sa demande doit être adressée soit par voie postale à l'adresse : MONNET SEVE SA, 123 Chemin de la part, Le BALMAY, 01430 – VIEU D'IZENAVE ou à l'adresse mail contact@monchaletdejardin.fr. Lorsque la garantie contre les vices cachés est mise en œuvre, le Vendeur s'engage, selon le choix du Client et après appréciation du vice : à lui rembourser la totalité du prix du Produit ; ou à lui rembourser une partie du prix du Produit si le Client décide de le conserver. Il est rappelé au Client que les garanties légales de conformité et contre les vices cachés ne sont pas exclusives l'une de l'autre, également elles ne privent pas le Client de son droit de rétractation défini à l'article 4.6 des présentes.

15. FORCE MAJEURE :

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution de la Commande ou des présentes Conditions Générales, le Client est informé que la responsabilité du Vendeur ne pourra pas être mise en œuvre. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

16. GARANTIE COMMERCIALE :

Outre les garanties légales susvisées, le Vendeur accorde également à titre commercial, une garantie d'une durée complémentaire sur ses Produits contre tout défaut de conformité. Cette garantie se limite seulement au changement des pièces défectueuses excluant les coûts d'installation. La période de garantie s'applique à partir de la date d'achat pour les durées suivantes : 10 ans sur les structures couvertes, 5 ans sur les structures ouvertes (hors matériaux de couverture), 2 ans sur les menuiseries. Le Vendeur ne peut être tenue responsable des dommages de toute nature qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement, de la mauvaise utilisation, ou de la mauvaise installation des produits commercialisés, et il en est de même pour toute éventuelle modification des produits. La garantie ne couvre pas:

- Les spécificités de l'essence de bois, comme un matériau naturel.
- Les anomalies tolérables du bois qui ne mettent pas en cause la stabilité de la construction en bois.
- Les variations de couleurs qui sont liées aux différences de la structure du bois mais qui n'influent pas sur la durée de vie du bois.
- Les dommages consécutifs aux modifications personnelles opérées par le Client lors du montage.
- Les défauts de transport, de stockage, d'installation, de montage, d'utilisation, d'entretien ainsi que l'insuffisance de traitement protecteur,
- La mauvaise installation de la toile bitumineuse, feutre bitumé ou autres types de couverture qui provoquerait des fuites dans la toiture.
- Les défauts consécutifs à une fondation mal réalisée
- Les conséquences d'un assemblage non réalisé conformément à la notice de montage.
- Les dommages causés par la force majeure ou les catastrophes naturelles, le gel et la neige, les accidents, ou tout autre événement comparable.

17. MONTAGE ET UTILISATION DES PRODUITS LIVRÉS

Le Client est seul responsable du montage conforme à la notice de montage et d'utilisation remise lors de la livraison des Produits. Avant l'installation, le colis doit être bien stocké pour éviter que le bois ne fléchisse et se torde. Les madriers doivent être protégés des intempéries et des rayons directs du soleil. Le Vendeur recommande d'effectuer le montage au plus tard 10 jours après la réception du produit. En cas de réception des pièces abîmées ou manquantes, le CLIENT doit prendre des photos et les envoyer accompagnées d'une copie scannée de la fiche du contrôle avec le numéro de série de chaque pièce en indiquant la référence de la commande indiquée dans la notice de montage à l'adresse projet@monchaletdejardin.fr. Les pièces de construction défectueuses déjà installées ou peintes ne peuvent plus être remplacées. Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de la bonne préparation du sol destiné à accueillir le Produit. Le Client reconnaît qu'il est invité à prendre contact avec la mairie dont dépend le lieu de livraison et/ou d'installation, afin d'être informé de toutes les obligations légales éventuelles relatives au montage et aux conditions d'utilisation des produits livrés, notamment dans le cas où le montage du Produit est soumis à l'obtention d'un permis de construire.

21.TRIBUNAUX COMPÉTENTS Loi applicable – Médiation :

Conformément aux articles L611 à L616 et R612 à R616 du code de la consommation, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation désigné ci-dessous pour toutes les réclamations liées à un achat sur le Site internet au cours des 12 derniers mois. L'issue de la médiation interviendra, au plus tard, dans les 90 jours à compter de la notification de sa saisine par le Médiateur. Le Vendeur adhère à : **AME CONSO 197**, Boulevard saint-Germain, 75007 Paris (par courrier ou au moyen du formulaire dédié sur www.mediationconso-ame.com)